



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Sous-Préfecture de Châteaulin

Pôle de l'animation territoriale

Affaire suivie par : Jérémy GUEGUEN

Tél : 02.98.86.52.35

Courriel : jeremy.gueguen@finistere.gouv.fr

Châteaulin, le **23 AVR. 2019**

La Sous-Préfète de Châteaulin

à

Madame la Présidente de l'association ADELISO

Objet : Station d'épuration de Crozon

Ref : Vos courriers du 5 octobre 2018 et du 20 mars 2019

Par courrier du 5 octobre 2018, puis du 20 mars 2019, vous sollicitez des informations quant au suivi de l'impact des eaux traitées de la station d'épuration de Crozon sur le milieu récepteur. Vous vous interrogez notamment sur la date de mise en place des poches de coquillages, le calendrier prévisionnel trimestriel des vérifications de ces mesures et les résultats officiels de ces dernières.

Je puis vous assurer que vos demandes de renseignements ont bien été prises en compte mais qu'en vertu de l'article L.124-4 du code de l'environnement, l'administration ne peut apporter de réponses concernant des documents en cours d'élaboration. Je puis néanmoins vous assurer que la collectivité met tout en œuvre pour répondre aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 27 avril 2009, modifié par l'arrêté du 12 janvier 2018 malgré divers aléas liés notamment aux délais des marchés publics.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2018, la collectivité fournira aux services de l'État, trimestriellement, les analyses sur le suivi de l'impact microbiologique. Ces suivis du milieu récepteur devront être réalisés *a minima* deux ans après la mise en service d'un rejet en continu. A l'issue de ces deux années, une synthèse commentée devra être élaborée par le maître d'ouvrage et comprendra, notamment, les résultats de l'autosurveillance de la station d'épuration et les résultats des suivis bactériologiques sur la qualité des eaux et des coquillages. Une copie de cette synthèse pourra alors vous être communiquée.

Telles sont les précisions que je puis vous communiquer sur ces différents points.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

La Sous-Préfète de Châteaulin,

Anne TAGAND

Copies :

- Mairie de Crozon
- CCPCAM
- DDTM
- Préfecture - DCPPAT